



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS  
05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 mars 2019

**Présents :** Jean-Pierre GANDOIS, Jean-Noël BONARDI, Danièle EVIN, Nadine MARGAILLAN, David SIGNORET, Marc CEZANNE, Jean-Daniel GUIEU, Lionel RAIMBAULT, Chantal BIBAUT, Carole CHAUVET.

**Excusés :** Bernard SIGNORET (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Henri DUSSERES (pouvoir à Jean-Noël BONARDI).

**Absents :** Amélie MONCOMBLE, Dominique CERBELAUD, Gérard GARNIER.

**Secrétaire de séance :** Danièle EVIN.

**ORDRE DU JOUR :**

- 01 Rénovation de la Maison Serres – Plan de financement
- 02 Travaux d'urgence dans l'église – plan de financement
- 03 Réhabilitation de l'aire de jeux du jardin public – plan de financement
- 04 Traitement de la source du Bois – Plan de financement
- 05 Mise à jour du schéma directeur de l'eau potable et réalisation du schéma de la défense incendie – Plan de Financement
- 06 Inscription d'une coupe supplémentaire non réglée à l'état d'assiette 2020
- 07 Contrat Natura 2000 – bois sénescents
- 08 Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître
- 09 Vente de deux lots au lotissement les Pignans
- 10 Tarif de location salle des associations / Complément
- 11 Tarif animation médiathèque
- 12 Tarif location Maison Serres
- 13 Tarif emplacement commercial dans le camping municipal
- 14 Tarifs cantine
- 15 Cotisation Adil
- 16 Arrêt du projet de révision allégée du PLU
- 17 Convention CCSP – fonctionnement du service instructeur de l'urbanisme
- 18 Convention CCSP – prestations de services
- 19 Convention CCSP – viabilité hivernale
- 20 Refus du transfert de la compétence eau à la CCSP
- 21 Divers

*La séance est ouverte à 19h05*

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2018. Le compte-rendu est approuvé à 11 voix pour et 1 abstention.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**01- Rénovation de la Maison Serres – Plan de financement**

Monsieur le Maire indique aux Membres du conseil municipal que suite à la réalisation de l'Espace Morgon, il convient maintenant de réhabiliter la Maison Serres. Ces travaux, sont estimés à 338 008€ HT, aussi le maire propose de solliciter l'Etat, le Conseil Régional, l'Europe et le Conseil Départemental au taux le plus élevé.

Approuvé à 10 voix pour et 2 abstentions.

**02 Travaux d'urgence dans l'église – plan de financement**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des morceaux d'enduits se sont décollés de l'arc doubleau et sont tombés. La préconisation de la DRAC en la matière est de sécuriser la population par la pose d'un filet sur la nef, pour un coût de 5 819€ HT en attendant les travaux de restauration de l'intérieur de l'église. Il propose de solliciter la DRAC au taux le plus élevé, soit 40%, pour un montant de 2 327.60€. Approuvé à l'unanimité.

**03 Réhabilitation de l'aire de jeux du jardin public – plan de financement**

Monsieur le Maire indique aux Membres du conseil municipal que la commune dispose d'un jardin public sur 455m<sup>2</sup> d'une parcelle communale cadastrée en section C, n°2520 à proximité des équipements publics tels que la mairie, la médiathèque et de l'Espace Morgon dont la crèche et le parking. Les équipements de ce jardin public sont vieux et obsolètes, cassés pour certains.

Aussi il propose de réhabiliter l'aire de jeux pour un montant estimé à 18 772€ HT, aussi il propose de solliciter le Conseil Départemental au titre de l'enveloppe cantonale au taux le plus élevé, soit 50%. Approuvé à l'unanimité.

**04 Traitement de la source du Bois – Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'étude de faisabilité d'un traitement de l'eau potable au hameau du Bois. Il indique également que les non-conformités récurrentes contraignent la commune à réaliser ces travaux au plus tôt.

Le montant des travaux est estimé à 35 000€ HT. Aussi il propose de solliciter le Conseil Départemental au taux le plus élevé, soit 50% et la Préfecture au titre de la DETR 30%. Approuvé à l'unanimité.

#### 05 Mise à jour du schéma directeur de l'eau potable et réalisation du schéma de la défense incendie – Plan de Financement

La commune dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable depuis 2005 mais aujourd'hui le besoin d'une actualisation de ce document se fait sentir notamment parce qu'il est nécessaire de :

- Mettre à jour les plans des réseaux,
- Réaliser un bilan besoin / ressource,
- Réaliser une campagne de recherches de fuites puis mettre en place un programme de réductions des fuites,
- Créer un véritable outil de gestion numérique du réseau en créant une base de données sectorisée du réseau regroupant toutes les informations patrimoniales disponibles couplée à une carte numérique actualisée,
- Améliorer la sectorisation du réseau et son niveau d'équipement pour la détection de fuites,
- Faire face à l'augmentation des besoins en eau liée à l'accroissement de la population communale.

De plus, la nouvelle réglementation DECI (Défense extérieure contre l'incendie) recommande la réalisation d'un schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie. La commune souhaite donc réaliser ce document.

Une telle étude est estimée à 46 570€ HT. Aussi il est proposé de solliciter l'agence de l'eau et le conseil départemental au taux le plus élevé. Approuvé à l'unanimité.

#### 06 Inscription d'une coupe supplémentaire non réglée à l'état d'assiette 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de l'ONF d'inscrire à l'état d'assiette 2020 une coupe non réglée par le document d'aménagement en vigueur, dans la parcelle 30 de la forêt communale. L'exploitation de cette parcelle a déjà eu lieu en 2015, mais le prélèvement de cette coupe d'ensemencement a été insuffisant pour un bon renouvellement du peuplement.

L'ONF propose donc de remarquer environ 200 m<sup>3</sup> sur une surface de 2 ha, en plusieurs parquets de régénération, qui seront rattachés au volume martelé dans la parcelle voisine (parcelle 31).

Approuvé à l'unanimité.

#### 07 Contrat Natura 2000 – bois sénescents

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de contrat Natura 2000 forestier sur le site FR9301523 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse » présenté ci-dessous :

**Objectif :** Favoriser le développement de la nécromasse et préserver les arbres à cavités (mesure 2.3 du Document d'Objectifs du site Natura 2000).

**Mesures :** Mettre en place des îlots de sénescence dans les secteurs exploités.

**Parcelles cadastrales concernées :** Section OE, Parcelles 40 et 41.

**Surface concernée :** 14,5ha.

**Montant de l'opération :** 16 575 € HT pour les arbres réservés + 1 185 € HT pour le panneau.

Le Maire expose à l'assemblée que ce projet fait l'objet d'attribution de subvention de la part de l'Etat et de l'Europe et présente le plan de financement suivant :

Financeurs sollicités	Montant prévisionnel € HT	Répartition par organisme financeur du montant de l'opération HT
État	4 795,20	27%
Union européenne (FEADER)	9 412,80	53%
Autofinancement	3 552,00	20%
TOTAL	17 760,00	100%

Ce contrat est considéré comme un investissement pour la forêt donc le montant financé pour l'Etat et l'Europe correspond à 80% du total HT. La TVA n'est pas prise en charge par le FEADER et l'Etat.

Approuvé à l'unanimité.

#### 08 Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment en ce qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

En conséquence, la présente délibération a pour objectif de valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder à Monsieur le Maire la délégation permettant de signer une convention de conseil et d'accompagnement avec la SAFER PACA en vue d'engager la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître. Approuvé à 11 voix pour et 1 contre.

#### 09 Vente de deux lots au lotissement les Pignans

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de transformer l'objet en vente de 3 lots. La commune par l'intermédiaire de l'Agence Square Habitat, a reçu une offre d'achat pour trois lots, les n°2 pour 658m<sup>2</sup>, 3, pour 658m<sup>2</sup> et 4 pour 649m<sup>2</sup>, soit un total de 1 965m<sup>2</sup> au prix de 80€ TTC le m<sup>2</sup>, établie par Monsieur Sylvain Louvier. Approuvé à 11 voix pour et 1 abstention.

#### 10 Tarif de location salle des associations / Complément

Il convient d'étoffer l'offre d'occupation et de rajouter des tarifs de location pour des particuliers ou entreprises qui l'utiliseraient de manière ponctuelle ainsi :

Bénéficiaires	Durée de l'occupation	Tarifs
Associations	½ journée	25€
Particuliers / Entreprises	½ journée	25€

Approuvé à l'unanimité.

**11 Tarif animation médiathèque**

Au vu de l'activité et notamment des animations, il convient de délibérer sur celles qui nécessitent une acquisition de matériels. Il est proposé de fixer la participation individuelle des inscrits à ces animations à 5€. Approuvé à l'unanimité.

**12 Tarif location Maison Serres**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de location de la Maison Serres (niveaux 1 et 2) pour la saison estivale 2019 de la part de Jeanne MESAGER et Guillaume FRANCOIS co-gérants de la SARL COGITARIUM.

En effet, présents depuis 2 ans sur la commune, leur activité est appelée à évoluer en créant une salle de jeu complémentaire à destination des plus jeunes ou permettant un accueil plus important. Cette extension permettrait également l'embauche d'un saisonnier. Le prix est fixé à 300€ mensuels, en l'état. Approuvé à 10 voix pour et 2 contre.

**13 Tarif emplacement commercial dans le camping municipal**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition de mise en place d'activités dédiées aux enfants et adolescents au sein du camping municipal par Monsieur Grégoire Toselli. Celui-ci sollicite un emplacement de 200m<sup>2</sup> afin d'y implanter ses structures. Cette zone de loisirs permet un développement de l'offre commerciale présente sur le site de Chanterenne, profitant aux campeurs mais également à tous les utilisateurs de la plage.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur le prix du m<sup>2</sup> des autres conventions locatives du secteur à savoir 4€ le m<sup>2</sup> pour la saison estivale. Approuvé à l'unanimité.

**14 Tarifs cantine**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, les tarifs de la cantine n'ont pas été révisés. Dans le contexte économique actuel et afin de ne pas grever davantage le budget des familles, il propose de revoir les tarifs à la baisse après concertation avec les parents d'élèves délégués, la commune prenant en charge une part plus importante du prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019, les tarifs de la façon suivante :

4.50 € pour un enfant

4.00 € pour deux enfants et plus d'une même famille

5.90 € pour les enfants domiciliés hors commune

Approuvé à l'unanimité.

**15 Cotisation Adil**

Pour la commune, la cotisation s'élève à 322.70€ pour l'année 2019.

Approuvé à 11 voix pour et 1 abstention.

**16 Arrêt du projet de révision allégée du PLU**

Il est rappelé que la révision allégée n°1 du PLU, lancée par la délibération n° 54/2018 du 28 juin 2018 est nécessaire afin de transformer certaines zones Ap en zones A aux abords de certaines exploitations agricoles. Le bilan de la concertation est positif et n'a pas fait l'objet d'intervention contraire de la population comme en atteste l'absence de courriers ou de remarques dans le registre. Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune est arrêté. Approuvé à l'unanimité.

**17 Convention CCSP – fonctionnement du service instructeur de l'urbanisme**

La convention relative à l'organisation du service instructeur mutualisée des demandes d'autorisations relatives au « droit des sols » est approuvée à l'unanimité.

**18 Convention CCSP – prestations de services**

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de ses prestations dans le cadre de la mutualisation de moyens entre les communes et la Communauté de communes en vue de l'entretien des sites et équipements de gestion communautaire par les services communaux. Approuvée à l'unanimité.

**19 Convention CCSP – viabilité hivernale**

Ne possédant pas les moyens humains et matériels pour réaliser les interventions de viabilité hivernale dans les zones artisanales relevant de sa compétence, la CCSP propose d'établir des conventions avec les communes concernées afin de leur confier ces tâches. Approuvée à l'unanimité.

**20 Refus du transfert de la compétence eau à la CCSP**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil municipal que les communes peuvent utiliser leur minorité de blocage pour reporter le transfert de la compétence EAU au 1er janvier 2026 au lieu du 1er janvier 2020 initialement prévu, comme le permet la loi "Ferrand Fesneau" d'août 2018. Pour que ce report puisse être acté, il convient que 25 % des communes de la CCSP représentant 20 % de la population s'opposent par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019 au transfert de cette compétence.

Il propose ainsi d'utiliser la minorité de blocage prévue par la loi susvisée pour reporter le transfert de cette compétence eau à la CCSP au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Approuvé à l'unanimité.

**Questions diverses**

Sans objet.

*La séance est levée à 20h40.*

**Le Maire,  
Jean-Pierre GANDOIS.**